

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2017

Le Conseil municipal, convoqué le 31 mars 2017 avec l'ordre du jour suivant :

1. Vote du Taux des trois taxes
2. Affectation du résultat 2016 Budgets M 14 et M 49
3. Vote des budgets primitifs 2017 M 14 et M 49
4. Dématérialisation des actes et des délibérations
5. Régularisation chemin d'accès au réservoir (Châtelard)
6. Questions diverses

s'est réuni le vendredi 7 avril 2017 à 20 h 30 à la Mairie.

Présents : Marie-Thérèse OLLIVIER, Jérôme AUNAVE, Claude BEAL, Pierre BOUTARIN, Pascal COLLIN, Colette NARDIN, Brigitte WILLEM, Yves DUROUX, Jean-Charles JOUVE, Christian CAILLET

Absent excusé :

Lecture du PV de la séance du 3 mars par Christian CAILLET.

Approuvé sans ajout ni modificatif.

M Yves DUROUX est choisi comme secrétaire de séance.

1. Vote du taux des trois taxes

Le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les taux des taxes directes locales 2017, de la manière suivantes :

Taxe d'Habitation : 8,40% 2016 à 8,45 % 2017

Taxe Foncière Bâtie : 8,55% en 2016 à 8,60 % en 2017

Taxe Foncière Non Bâtie : 36,8% en 2016 à 37,2 % en 2017

Vote : 3 abstentions 7 Pour

2. Affectation des résultats 2016 M 14

Pour le budget M 14 2017, le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 2016 et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 91 540,39 €, décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

affectation au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »	33 133,92
--	-----------

affectation au compte 002 « excédent antérieur reporté »	58 406,47
--	-----------

Pour le budget 2017 M 49, le conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2016 et constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 56 807,71 €, décide d'affecter ce résultat au compte 002 « report à nouveau excédentaire ».

3. Vote des budgets primitifs 2017 M 14 et M 49

Budget primitif 2017 M 14 :

Le Maire propose un budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement à : 183 010 ,00 €
Pour la section d'investissement à : 98 799,00€
Le budget primitif 2017 M 14 est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2017 M 49 :

Le Maire propose un budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes :
Pour la section de fonctionnement à : 96 808,00 €
Pour la section d'investissement à : 45 070,00 €
Le budget primitif 2017 M 49 est adopté à l'unanimité.

4. Dématérialisation des délibérations et des actes

Le conseil municipal accepte la proposition et souhaite participer à l'achat groupé d'un logiciel pour la dématérialisation des actes et délibérations organisé par la CCVD.

Le Conseil municipal souhaite signer la convention avec l'état, concernant la dématérialisation des actes.

Votée à l'unanimité.

5. Régularisation du chemin d'accès au réservoir :

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à un échange avec les nouveaux propriétaires de la maison de Mme Lefrançois.

Les documents d'arpentage ont été établis et ont été transmis au notaire de Crest Maître PAGES.

La commune prendra à sa charge les frais d'actes notariés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la transaction.

6. Questions diverses

a) Commission SCOT

Habitat Urbanisme : Yves DUROUX, Marie-Thérèse OLLIVIER

Agriculture : Jean-Charles JOUVE, Christian CAILLET

Énergie : Pierre BOUTARIN

b) PLU SOYANS

c) Compte Rendu de la réunion sur le projet éolien, le conseil municipal fait parti du comité de pilotage

d) Le conseil municipal souhaite en lien avec les associations organiser une manifestation pour les habitants de la commune le 14 juillet 2017.

Ils proposent aux habitants de se réunir le mardi 2 mai 2017 à 20h30 à la salle des fêtes.

La séance est levée à 23 h30.